

# Rapport d'activités annuel de L'Esperluette

# 2022

Une esperluette est le sigle typographique "&",  
symbole du lien, fil conducteur de l'association.



# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Présentation de l'Esperluette</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>Les objectifs et les valeurs de l'Esperluette</b>	<b>6</b>
<b>III.</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>9</b>
<b>A.</b>	<b>Modalités de gouvernance</b>	<b>9</b>
<b>B.</b>	<b>Modes de financements</b>	<b>10</b>
<b>IV.</b>	<b>Activités menées en 2022</b>	<b>12</b>
<b>A.</b>	<b>Accompagnements individuels et personnalisés</b>	<b>12</b>
<b>B.</b>	<b>Cafés-rencontres</b>	<b>14</b>
<b>C.</b>	<b>Cafés des parents</b>	<b>16</b>
<b>D.</b>	<b>Groupes fratrie "Et moi alors ?"</b>	<b>17</b>
<b>E.</b>	<b>Echanges avec les partenaires</b>	<b>19</b>
<b>F.</b>	<b>Ateliers Loisirs</b>	<b>20</b>
<b>1)</b>	<b>Atelier danse urbaine</b>	<b>20</b>
<b>2)</b>	<b>Atelier cirque</b>	<b>20</b>
<b>G.</b>	<b>Groupes Valorisation des Rôles Sociaux : nouveauté 2022 !</b>	<b>22</b>
<b>H.</b>	<b>Rencontres « Tabitou »</b>	<b>24</b>
<b>I.</b>	<b>Rencontres Colocation : nouveauté 2022 !</b>	<b>26</b>
<b>V.</b>	<b>Envol'Toit, l'Habitat Inclusif de l'Esperluette</b>	<b>28</b>

## I. Présentation de l'Esperluette

Le réseau INSERM fait de la recherche sur plusieurs thèmes.  
Parmi les thèmes de leurs recherches, il y a la santé et le handicap.  
L'INSERM a proposé la création d'une association.  
Et L'Esperluette a été créée en 2006 !



L'Esperluette est une association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901).  
Ça veut dire que l'argent donné à l'association est dépensé dans les activités et les projets.

C'est la Fondation de France qui a donné la première subvention à l'Esperluette !  
Une subvention c'est une somme d'argent pour les activités et les projets de l'association.



L'Esperluette est une association d'intérêt général.  
Une association d'intérêt général travaille pour le bien de tous.



L'association travaille en lien avec la loi de 2005.  
L'association travaille aussi en lien avec la Convention des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées de 2006.  
Pour en savoir plus sur la loi de 2005 et sur la Convention des Nations Unies, vous pouvez regarder les pages suivantes.

# La loi du 11 février 2005

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

La loi du 11 février 2005 est la première loi qui donne une définition du handicap. La loi dit que :

tout ce qui empêche une personne de participer à la vie de la société est un handicap. Cet empêchement peut être :

- temporaire ou définitif
- physique, mental, cognitif ou psychique, sensoriel ou lié à un polyhandicap ou à un trouble de santé invalidant.



Selon la loi : la personne en situation de handicap a le droit d'accéder de façon prioritaire et naturelle au milieu ordinaire dans tous les domaines.

La loi affirme: on ne prend plus « en charge » mais on prend « en compte » la personne.

Pour faciliter les démarches, il y a dans chaque département, un seul interlocuteur. C'est la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH)

## Les principaux articles de la loi

### 01 Le droit à la compensation

doit aider la personne à faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie de tous les jours pour vivre le mieux possible dans la société.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est destinée à prendre en charge financièrement les aides nécessaires, par exemple :

- aide humaine,
- aide technique ou animale,
- ou encore l'aménagement de logement ou de véhicule.



### 02 Des aides financières

La loi prévoit de favoriser la vie autonome des personnes en situation de handicap avec :

- la possibilité de cumuler l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et un salaire.
- la création de la Majoration pour Vie Autonome (MVA) pour, par exemple aider à financer l'installation d'un ascenseur.
- la mise en place d'un complément de ressources pour les personnes dans l'incapacité de travailler.



### 03 Le droit à l'école pour tous en milieu ordinaire

Pour la loi, chaque enfant et adolescent a le droit d'aller dans l'école la plus proche de chez lui.

L'état et l'école doivent mettre tout en œuvre pour s'adapter aux besoins de chacun avec par exemple :

- des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)
- des aménagements de temps
- des équipes de suivi de la scolarisation
- des enseignants référents...



### 04 La non discrimination au travail

La loi veut favoriser le travail en milieu ordinaire. Pour cela, elle :

- renforce l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées.
- propose des aides financières pour compenser les éventuelles conséquences de ces emplois.



### 05 Le droit à l'accessibilité

La loi généralise la notion d'accessibilité à tout, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, intellectuel...)

Cela signifie avoir accès par exemple :

- à l'école ou au travail,
- à tous les établissements ou lieux recevant du public
- aux transports,
- aux bureaux de vote
- mais aussi aux informations (écrites, télévisuelles ou sur internet)...



### 06 Le droit à citoyenneté pour tous

La loi dit que toutes les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres citoyens. Cela concerne :

- la citoyenneté civile comme par exemple la liberté d'opinion et d'expression, l'égalité devant la justice, et le droit à la propriété.
- la citoyenneté politique avec le droit de vote et le droit d'être élu.
- et la citoyenneté sociale comme la liberté de participer à la vie associative et syndicale...



# La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, c'est quoi ?

C'est un accord entre plusieurs pays pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.



Les Pays s'engagent à :

- faire respecter les droits des personnes en situation de handicap
- modifier les lois injustes
- faire participer les personnes concernées à la création des nouvelles lois
- s'assurer que la convention est respectée par tous

Cette convention date du 13 décembre 2006  
164 pays dont la France ont signé cet accord.

Il y a 25 articles et 8 grandes idées dans la convention.

## Les 8 grandes idées de la convention

Tous les détails de la charte à télécharger en bas de ce mémo...

### 01 Le respect de la personne, de son autonomie et de sa liberté de faire ses propres choix

Je dois :

- être respecté
- pouvoir faire mes propres choix dans ma vie
- être aidé pour être le plus autonome possible

Par exemple, j'ai le droit de choisir ou et avec qui je veux vivre.  
J'ai le droit de choisir d'avoir un enfant.



### 02 La non-discrimination

En tant que personne en situation de handicap que je sois un homme, une femme ou un enfant,

- J'ai les mêmes droits que tout le monde
- Je dois être traité sans faire de différence.



### 03 La participation

En tant que personne en situation de handicap  
Je suis un citoyen comme tout le monde  
Je fais partie et je participe à tous les aspects de la société  
Par exemple : sport, loisir, culture, politique...



### 04 Le respect de la différence

Tout le monde est différent  
Par exemple il y a des personnes grandes ou petites, blondes ou brunes, minces ou rondes, de couleur différente avec ou sans handicap  
Cela s'appelle la diversité. Et nous sommes tous égaux.



### 05 L'égalité des chances

En tant que personne en situation de handicap  
Je dois pouvoir bénéficier par exemple :

- du même système éducatif que tout le monde
- des mêmes conditions de travail que tout le monde



### 06 L'accessibilité

Pour favoriser mon indépendance et ma participation, l'état doit tout faire pour me permettre d'accéder :

- à l'environnement physique, par exemple aux hôpitaux, aux administrations etc...
- aux transports,
- à l'information et à la communication

### 07 L'égalité entre les hommes et les femmes

En signant cette convention, l'état s'engage à faire respecter les droits et les libertés des femmes en situation de handicap.



### 08 Le respect du droit des enfants

Dans toutes les décisions prises pour les enfants en situation de handicap, c'est l'intérêt de l'enfant qui est le plus important.  
Les enfants ont le droit de donner leurs avis  
Ils ont les mêmes droits que les autres enfants.

Je peux lire la convention entière en Facile A Lire et à Comprendre par [Afrahm.asbl@jevaisurbit.ly](mailto:Afrahm.asbl@jevaisurbit.ly)



## II. Les objectifs et les valeurs de l'Esperluette



L'Esperluette travaille pour que :

- toutes les personnes participent à la société,
- toutes les personnes aient les mêmes droits,
- les capacités des personnes soient valorisées
- l'on apprenne à vivre tous ensemble.

C'est ce que l'on appelle une société inclusive.

L'Esperluette accueille tout le monde !

L'Esperluette est une association ouverte à tous :

- quelque soit l'âge
- quelque soit le type de handicap ou la difficulté
- quelque soit son milieu social
- quelque soit sa culture



On peut venir à l'Esperluette de manière anonyme.

Venir de manière anonyme ça veut dire que l'on n'est pas obligé de donner son nom et son prénom.



L'Esperluette accompagne :

- les personnes avec un handicap,
- les familles qui ont un enfant ou un proche en situation de handicap,
- les professionnels

**L'Esperluette ne fait pas à la place des personnes.**

**L'Esperluette fait avec elles !**

L'Esperluette donne des informations pour que chaque personne puisse faire un choix.

L'Esperluette respecte les choix de chaque personne.

L'Esperluette a confiance dans leurs capacités.

L'Esperluette donne la possibilité aux personnes de construire leur vie en fonction de leurs envies, de leurs besoins, de leurs valeurs.

Ça s'appelle l'autodétermination.

Pour en savoir plus sur l'autodétermination, vous pouvez lire la page suivante.

Exemples :

Scolarisation, formation, vie professionnelle

Habitat, loisirs, sport, culture

Citoyenneté



# C'est quoi l'autodétermination

## Dans le mot autodétermination

- Il y a le mot **auto**  
Cela veut dire **MOI**
- et le mot **détermination**  
qui vient du mot **décider**

Autodétermination cela veut dire  
« je décide » et « je suis capable »

### Attention

Être autodéterminé,  
ça n'est pas faire tout ce que j'ai envie

Il faut respecter les règles  
Par exemple, les règles :

- de la vie,
- de la société
- de mon établissement ...



C'est :

Prendre **seul** des décisions pour améliorer  
ma vie

Je peux recevoir des informations pour  
comprendre les choix possibles

Je peux me faire aider pour comprendre  
les informations

Mais c'est **MOI** qui décide

J'ai le droit de me tromper



Je ne deviens pas autodéterminé tout  
seul

- la société ( par exemple mon pays)
- mon établissement
- les professionnels  
peuvent m'aider.

Ils peuvent créer des occasions pour  
me permettre :

- de prendre des décisions
- de vivre les mêmes expériences  
que tout le monde
- d'apprendre de mes erreurs

## Pour être autodéterminé, il faut être capable de 4 choses :



### 01 L'autoréalisation

L'autoréalisation : cela veut dire être capable de savoir  
qui je suis

Par exemple :

- ce que j'aime
- ce que je suis capable de faire
- être fier de ce que je fais, de mes progrès

### 02 L'autorégulation

- C'est savoir réfléchir avant d'agir
- C'est être capable de voir les difficultés
- C'est savoir trouver des solutions
- C'est être capable de m'organiser



### 03 L'autonomie

C'est être capable de faire seul des choses

**Attention**, pour être autonome, je peux aussi avoir besoin  
des autres

Par exemple, j'ai besoin d'un taxi adapté pour aller, tout  
seul, à un rendez vous médical



### 04 Le pouvoir d'agir

Cela s'appelle aussi l'Empowerment

Cela veut dire :

- Être capable de prendre des initiatives sans me  
mettre en danger
- C'est être capable de choisir entre plusieurs choix

C'est aussi

- Pouvoir me tromper et apprendre de mes erreurs



Isabelle de Groot / 13 avril 22

lePas  
de  
côté

Le handicap ne définit pas une personne.

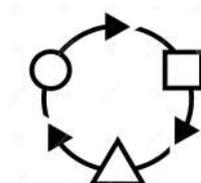


Mais son environnement peut rendre plus facile ou plus difficile son quotidien.

L'Esperluette mène des actions sur l'environnement.

Cela permet un meilleur accueil de tout le monde !

L'Esperluette adapte ses actions aux besoins et aux sujets qui intéressent les adhérents.  
Les adhérents sont des personnes qui font partie de l'Esperluette.



Tout le monde peut adhérer à l'Esperluette.



L'Esperluette propose de nouvelles idées et de nouveaux projets.

Exemples :

- Habitat inclusif (Envol'Toit)
- Rencontres TABITOU
- Rencontres sur la Valorisation des Rôles Sociaux

...

L'Esperluette partage ses idées, ses pratiques, ses savoir-faire, ses savoir-être...

Ce partage se fait avec des partenaires : autres associations, institutions, professionnels, services publics...

On appelle ce partage de l'essaimage.



## III. Fonctionnement

### A. Modalités de gouvernance

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de 18 personnes.

Ces personnes sont appelées des administrateurs.

L'administrateur est un représentant de l'association.

Il est d'accord avec les valeurs de l'association et il les défend dans sa vie quotidienne.

L'administrateur participe à des réunions ponctuelles pour aider l'association à prendre des décisions.

Pour être administrateur, il faut être adhérent de l'association.

Quand on décide de devenir administrateur d'une association, on s'engage pour 3 ans.

Ça veut dire qu'on est administrateur pendant 3 ans.

3 ans, c'est la durée d'un mandat.

Après les 3 ans, on peut arrêter ou bien choisir de continuer.



Le CA se réunit au moins 2 fois par an.  
Il évalue les actions menées par l'Esperluette.

Le CA a été renouvelé en 2022.  
Il y a 4 nouvelles personnes dont 3 avec un handicap.  
En tout, il y a 4 personnes en situation de handicap dans le CA.

#### Membres du Conseil d'Administration :

- AYROLES Camille
- BEDEL Chloé
- CAMPOS Pascal
- CARROUSSEL Laureline
- CHABERT Laétitia
- CHAUVE Denis
- COUSERGUE Catherine (GISH)
- DARAN Emmanuelle
- DARAN René
- FEMIA Nicolas
- GABORIT Emilie
- LABORDE Hanta
- LACAZE Françoise
- LACAZE Mathilde
- MAGNE Claire
- MORIZE Nathalie
- SABATIE Mireille
- SUCRA Séverine

Les membres du CA élisent des membres du Bureau.

Le rôle des membres du bureau est :

- d'assurer la gestion de l'association: recherche des financements, comptabilité, ressources humaines, secrétariat...
- d'être régulièrement en relation avec les salariées de l'association

Membres du Bureau :

- Emmanuelle DARAN, Présidente
- Claire MAGNE, Présidente adjointe
- Françoise LACAZE, Secrétaire
- Emilie GABORIT, Secrétaire adjointe
- Pascal CAMPOS, Trésorier
- Nathalie MORIZE, Trésorière adjointe

Les projets mis en place par l'association viennent des idées et besoins des adhérents. Chaque adhérent peut participer au fonctionnement de l'association en fonction de ses envies et compétences.

Exemples : bricolage, dépannage, rangement, animation...

Tous les membres de l'association se réunissent au moins 1 fois par an. C'est l'Assemblée Générale (AG).

On dit si on est d'accord ou pas d'accord avec les décisions du CA.

On vote les comptes annuels de l'association.

Les membres de l'association élisent aussi les membres du CA tous les 3 ans pendant l'AG.



## B. Modes de financements

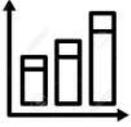


Toutes les informations sur les comptes de l'association sont regroupées dans un document qui s'appelle : "Comptes annuels 2022".  
Tous les adhérents peuvent demander à voir ce document.

L'Esperluette trouve des financements de différentes manières :

- Organismes / fondations privées : Fondation de France, Fondation Orange, Les Petites Pierres
- Organismes publics : Conseil Départemental, CAF, Mairie, CPAM, ARS ...
- Donateurs
- Adhérents
- Vente de prestations

Certains organismes et donateurs nous font confiance depuis de nombreuses années. Mais nous devons quand même répondre à de nouveaux appels à projets tous les ans !



Il est indispensable que l'Esperluette trouve des financements.

Les 2 dépenses les plus importantes de l'association en 2022 sont :

- les salaires et cotisations pour les personnes travaillant pour l'association
- les aménagements spécifiques des appartements de l'habitat inclusif

En 2022, nous avons obtenu un financement de 7 ans pour les postes d'Animateurs Vie Sociale et Partagée pour l'habitat inclusif. C'est le Conseil Départemental qui accorde ce financement. C'est exceptionnel que nous obtenions un financement sur une si longue durée !

La Fondation de France nous a aussi accordé un financement sur 4 ans (de 2021 à 2024).



## IV. Activités menées en 2022

### A. Accompagnements individuels et personnalisés

C'est Chloé et Rosen qui accueillent les personnes avec handicap et les familles.

Elles sont toutes les deux psychologues.

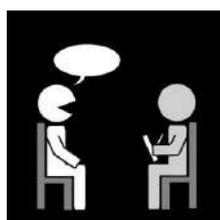
A L'Esperluette on les appelle des Facilitrices de Parcours.



On entend souvent : « c'est le parcours du combattant ! ».

Le rôle de Chloé et Rosen est de faciliter le parcours des personnes avec handicap et leurs familles.

Ça veut dire qu'elles sont là pour :



- les écouter,
- les informer et les orienter en ouvrant le champ des possibles,
- les aider à trouver des réponses à certaines questions,
- les soutenir pour trouver des solutions de proximité.

Quand les personnes contactent L'Esperluette,

Elles recherchent des informations et/ou à être soutenues.

Ça peut être autour d'une seule thématique ou de plusieurs.

La thématique qui revient le plus souvent est la MDPH.

Ça représente presque la moitié (44,5%) des raisons pour lesquelles L'Esperluette renseigne ou accompagne les personnes !

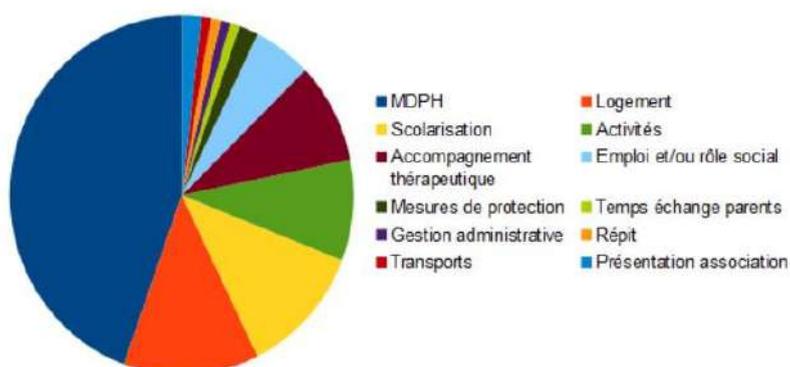
Les familles et les personnes avec handicap se questionnent sur :

- le dossier MDPH et le projet de vie
- les recours
- l'accompagnement à domicile
- les orientations vers le milieu médico-social



Les autres thématiques qui sont aussi souvent abordées sont:

- le logement, dont l'habitat inclusif
- la scolarisation
- les activités (les loisirs, les vacances, créer du lien social)
- l'accompagnement thérapeutique (les soins, les rééducations...)



En 2022, nous avons soutenu 68 personnes !

C'est un peu plus qu'en 2021 (61 personnes).

Nous en avons réalisé 39 accompagnements individuels :

- pour 27 personnes adhérentes de L'Esperluette
- pour 12 personnes qui n'ont pas souhaité ré-adhérer ou adhérer à l'association

Nous avons aussi donné ponctuellement des informations à 29 personnes.

En tout, ça correspond à plus de **620 heures de travail** !

Deux éléments marquent l'année 2022 :

- 8 personnes avec handicap ont été soutenues de manière personnalisée :  
c'est 2 fois plus qu'en 2021 !
- 10 personnes avec handicap nous ont contactés pour avoir des informations :  
c'est 5 fois plus qu'en 2021 !



Sinon, ce sont les aidants des personnes avec handicap qui nous contactent et demandent à être accompagnés.

## B. Cafés-rencontres

Les cafés-rencontres sont des moments où l'on échange sur un thème fixé à l'avance.

Les thèmes sont choisis en fonction des demandes et des besoins que l'équipe de L'Esperluette relève.

Il y a parfois un intervenant qui est invité.



Cette année, nous avons organisé :

- 1 café-rencontre pour avoir des informations sur la protection du conjoint  
=> Avec un notaire : Maître BERTRAND
- 3 cafés-rencontres pour échanger autour des groupes fratrie
- 4 cafés-rencontres pour parler du dossier et des démarches MDPH



C'est lors des cafés-rencontres sur la MDPH qu'il y a eu le plus de monde :  
29 participants au total !

Les participants ont pu se donner des conseils, des trucs et des astuces pour mieux comprendre et mieux remplir leur dossier.

Les demandes et les besoins autour de la MDPH nous questionnent sur l'accessibilité des informations et des démarches liées à la MDPH.

Ce serait intéressant que la MDPH puisse venir à certains cafés-rencontres.

Par ailleurs, nous avons été contactés par une association siégeant à la CDAPH.

Elle nous a demandé de recenser les demandes que l'on a concernant la MDPH.

Nous avons listé ce que nous faisons : à la fois en individuel et en groupe.

Elle va transmettre ces informations à la MDPH pour parler plus concrètement des besoins des personnes avec handicap et de leurs familles.



En 2023, nous allons essayer **d'organiser plus de cafés-rencontres**.

Ces rencontres en groupe permettent de :

- développer la pair aideance  
La pair aideance c'est quand on aide quelqu'un qui est comme soi.  
C'est permettre aux personnes de s'entraider.  
Exemples :
  - Je suis en situation de handicap, je peux aider une personne qui a aussi un handicap.
  - Je suis parent d'un enfant en situation de handicap, je peux aider d'autres parents qui ont aussi un enfant avec un handicap.
- s'appuyer sur les expériences des participants,
- valoriser les compétences des participants.

## C. Café des parents

Le Café des parents a lieu deux vendredis par mois de 10h à 12h.

Le nombre de participants est limité à 8 pour que chacun puisse être écouté et compris.

Chloé et un parent bénévole accueillent d'autres parents autour d'une boisson chaude au local de l'association. Deux parents sont bénévoles sur ce temps de rencontre et de partage.

Ce Café est un moment chaleureux.

L'accueil est fait pour que chacun se sente bien, respecté et non jugé.

Les personnes s'entraident, se soutiennent et réfléchissent ensemble pour ouvrir le champ des possibles.



### **Quelques chiffres:**

18 rencontres ont eu lieu sur l'année 2022.

70 passages en tout sur l'année.

3 nouveaux parents/proches aidants ont participé.

## D. Groupes fratrie “Et moi alors ?”

Depuis 2016, L'Esperluette n'avait plus les moyens d'organiser les groupes «Et moi alors ?».

Grâce à un appel à don réalisé par une adhérente de l'association, nous avons pu reprendre en 2022 !



Il y a donc 3 dates programmées pour l'année 2022-2023.

Le premier groupe a eu lieu au mois de décembre.

Il y a eu 7 participants.

Les groupes « Et moi alors ? » sont des groupes pour les enfants et adolescents qui ont un frère ou une sœur avec un handicap ou une maladie.

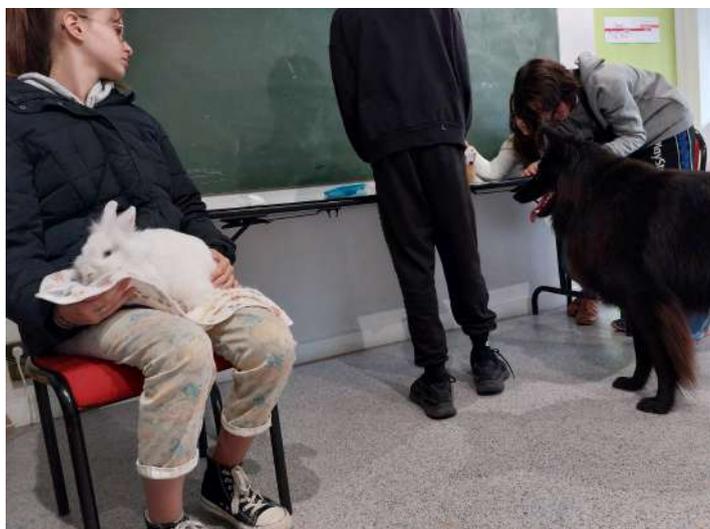
On appelle ces enfants et adolescents des jeunes aidants.

Ça veut dire qu'ils aident régulièrement leur frère, leur sœur et/ou à la maison.

Parfois, les jeunes aidants ont besoin et envie d'échanger avec d'autres jeunes qui vivent la même chose qu'eux !

Ils abordent des questions comme le quotidien, le regard et le jugement des autres, la place dans la famille, leurs projets...

Ils parlent de leurs difficultés mais aussi de leurs ressources !



Ce n'est pas toujours facile de parler avec d'autres jeunes que l'on ne connaît pas encore.

Nous avons donc choisi de passer par la médiation animale.

Ça permet de faciliter le premier contact, la parole, le lien, la relation.

Les groupes sont animés par 3 personnes :

- 1 psychologue prestataire formée à la médiation animale et qui vient avec ses animaux
- 1 psychologue salariée de L'Esperluette
- 1 adulte bénévole qui a une sœur en situation de handicap.

Il partage son regard, son expérience et des informations en tant que personne concernée.

Ça s'appelle la pair aidance (on en a parlé aussi dans la partie "Cafés-rencontres").



Pendant le groupe, une salle est mise à disposition des parents.

Les parents peuvent rester pour échanger s'ils ont envie.

Ils sont accueillis par une adhérente bénévole de l'association.

En décembre, 5 parents sont restés pour partager un moment ensemble.

## E. Echanges avec les partenaires

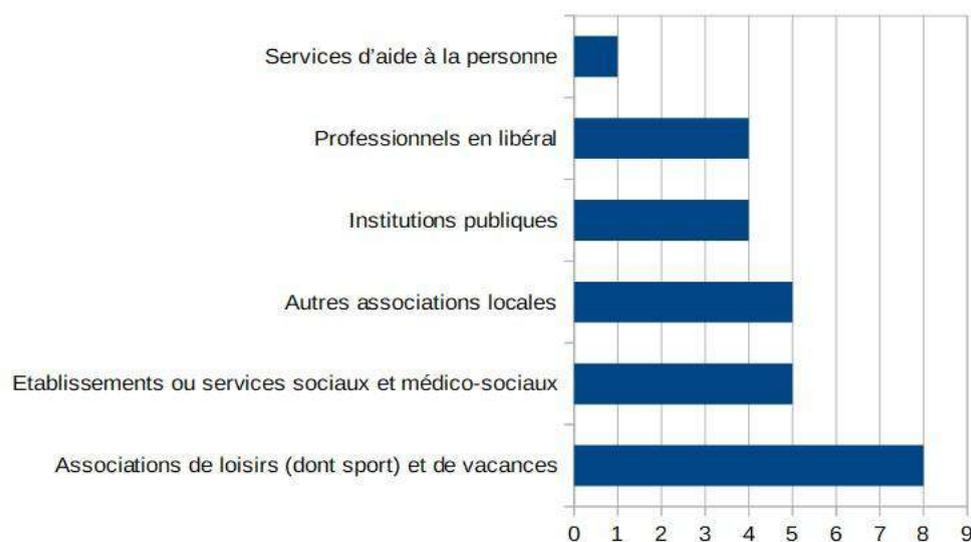
Nous avons été en relation avec 35 partenaires de notre territoire.

Notre territoire est le département de la Haute-Garonne.

9 fois sur 10 ce sont les partenaires qui prennent contact avec nous.

Nous présentons nos missions, nos actions, nos manières de travailler et d'accueillir les personnes.

Ces échanges permettent de mieux se connaître et d'avoir des informations à jour sur ce qu'il existe dans notre département.



## F. Ateliers Loisirs

### 1) Atelier danse urbaine

Les participants sont coachés par Sarah et Camille.

L'atelier danse a lieu toutes les semaines : le mercredi de 18h30 à 20h.

Les ateliers se déroulent à la Maison de quartier Amouroux.



En 2022 les participants ont réussi l'exploit de présenter leur chorégraphie collective et personnalisée au cours de 4 événements :

- Festival Rock ton Bled à Montastruc le 14 mai 2022 (les participants de l'atelier cirque ont également donné une représentation avec les danseurs)
- Nuit du handicap allées Jules Guesde le 11 juin 2022
- Le 15 juin à l'attention des familles et amis des participants à la maison de quartier Amouroux
- Le samedi 9 juillet dans le cadre de la fête de la maison de quartier Amouroux

### 2) Atelier cirque

L'atelier « Cirque » est animé par Christophe.

Il est accompagné de Roseline qui est bénévole.

L'atelier a lieu 2 fois par mois : le samedi de 14h30 à 16h00 à la MJC de l'Union.



La MJC de l'Union nous prête 2 salles

- 1 salle d'activité
- 1 salle conviviale avec canapés, fauteuil, table basse et un coin cuisine.

La salle conviviale permet aux familles de se poser le temps de l'atelier.

Elles peuvent échanger et boire un café.

Après l'atelier, il y a un goûter partagé avec les animateurs, les participants et les familles.



Quels changements au niveau des participants ?

Des filles sont arrivées dans le groupe.

Elles ont rejoint les garçons encore présents.

Ceci a permis de faire évoluer les relations entre les jeunes et d'améliorer la mixité dans le groupe.

## G. Groupes Valorisation des Rôles Sociaux

Un rôle social est une activité que je fais avec d'autres personnes (culturelle, sportive, amicale, vacances, emploi, formation, bénévolat, loisirs, habitat, ...). Ce rôle social est valorisé parce que je peux en parler à d'autres personnes. Ces personnes voient tout ce que je sais faire.

Ce projet est porté par deux associations l'Esperluette et Trisomie 21 Haute-Garonne.

Il s'adresse à toute personne avec handicap, parents et professionnels des deux associations.

Il comprend 3 types de rencontres :

- Une rencontre commune avec tout le monde par trimestre
- Une rencontre mensuelle pour les adultes avec handicap (entre eux)
- Une rencontre mensuelle pour les parents (entre eux)

Chacun est libre d'y participer en fonction de ses disponibilités et à tout moment.

Ces rencontres sont animées par Claire et Françoise.



Pourquoi on se rencontre ?

On parle de soi.

On présente un rôle social qu'on a en ce moment.

On partage nos savoirs faire pour s'entraider.

On se dit comment on a fait pour réaliser nos projets (stage, sortie, loisirs, travail, vacances, bénévolat, faire les courses, vivre chez soi dans son appartement...).

On se dit ce qui nous a aidé : des personnes, des outils (fiches, pictogrammes, planning, réseaux sociaux...).



On se dit comment on fait attention à l'image de soi avant d'aller à un rendez-vous par exemple ?  
Comment on peut parler de soi pour se présenter ?  
Qu'est-ce que je fais pour écouter à une réunion, ou en formation ?  
Comment je fais si je n'ose pas demander de l'aide à mon travail ou dans le bénévolat que je fais ?

Parfois on ne se rend pas toujours compte de tout ce qu'on sait faire.

Ça permet de valoriser tout ce qu'on sait faire !

Ça nous aide à en reparler plus tard à qui on veut.

Ça nous aide à nous présenter comme des citoyens, des personnes comme tout le monde et pas que des personnes avec un handicap.

Ça montre à tout le monde qu'on est capable d'avoir des compétences sociales, des liens sociaux avec les autres.

## H. Rencontres "TABITOU"



Ce sont des ateliers pour découvrir les différents lieux où l'on peut habiter.

On réfléchit pour mieux choisir l'endroit où l'on aimerait habiter plus tard.

L'Esperluette organise 1 session par année scolaire :

- Pour la session 2021-2022 : il y avait 5 participants et il y a eu 11 ateliers en 2022
- Pour la session 2022-2023 : il y a 4 participants et il y a déjà eu 3 ateliers en 2022

En 2022, 9 personnes différentes ont participé aux ateliers TABITOU.



Les ateliers sont conçus par 5 intervenantes.

Elles ont des compétences complémentaires :

formatrices dans le champ du handicap, enseignante spécialisée, psychologue, accueillante.

Elles sont salariées, prestataires ou bénévoles de l'association.

A chaque atelier, il y a 3 animatrices.

Elles tournent tout au long de l'année.

Pour la session 2022-2023, il y a un nouveau membre dans l'équipe d'animation : une personne avec handicap qui avait participé à la session 2021-2022.

Son rôle est de :

- partager son expérience des ateliers,
- lire le déroulé de l'atelier,
- gérer le temps avec le timer,
- prendre des photos et des vidéos.



A chaque fois, les animatrices prennent les remarques et les avis des participants pour améliorer les prochaines sessions.

Cette année, nous avons développé un outil en ligne : un Padlet.

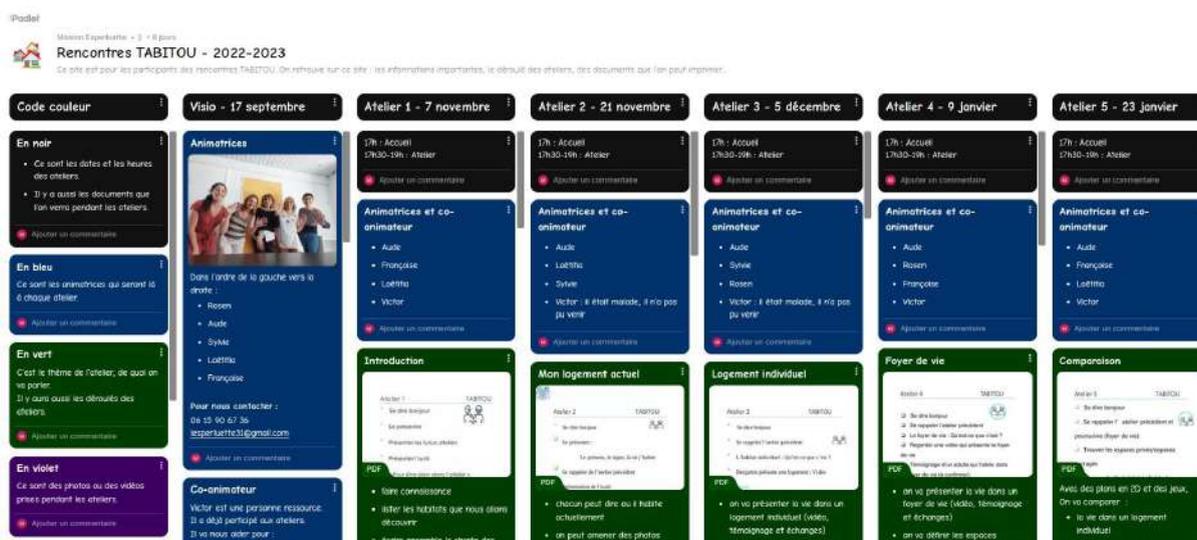
C'est comme un classeur mais sur internet.

Les participants y trouvent les informations importantes et tous les documents des ateliers.

Ils pourront y avoir accès à vie !

Ça permet d'imprimer moins.

On fait aussi attention à l'écologie !



## I. Rencontres colocation : nouveauté 2022 !



Les objectifs de ces rencontres sont de :

- découvrir la vie en colocation
- faire évoluer les représentations sur la vie en colocations
- réfléchir sur la vie en colocation : avantages et inconvénients
- se projeter dans une vie en colocation



Nous avons organisé 2 stages :

- le premier pendant les vacances de La Toussaint : il y avait 7 participants
- le deuxième pendant les vacances de Noël : il y avait 5 participants



Pour certaines personnes, ces rencontres ont confirmé le choix d'habiter en colocation. Ces personnes avaient donc envie de trouver des colocataires ! Elles voulaient rencontrer d'autres personnes qui avaient aussi le projet d'habiter en colocation.

Nous avons organisé une troisième rencontre qui a permis aux participants de :

- faire mieux connaissance
- se présenter
- parler de leurs modes de vie
- parler de leurs projet d'habiter en colocation
- commencer à repérer des personnes avec qui ils pourraient habiter



## V. Envol'Toit, l'Habitat Inclusif de l'Esperluette

Envol'Toit, c'est l'habitat inclusif de l'Esperluette.

Il est situé dans la résidence l'Envol.

L'Envol, c'est un habitat intergénérationnel et inclusif.

Ça veut dire que dans le bâtiment appelé l'Envol, il y a des personnes de tous les âges ; certaines personnes sont en situation de handicap et d'autres non.

Envol'Toit, c'est 10 appartements pour des personnes en situation de handicap.

Envol'Toit, c'est aussi un accompagnement à la vie sociale et partagée.



2022 : les dernières étapes avant l'ouverture d'Envol'Toit !

2022 : la préparation à l'ouverture d'Envol'Toit !

Pour (re)situer le projet,

vous pouvez lire notre article paru dans les Cahiers de l'Actif fin 2020 :

<https://drive.google.com/file/d/1AXjkcM8Hv5SIK6yqaTEVCZG1oLjV6jlu/view?usp=sharing>

### A. Réunions du groupe-projet

Le groupe projet est composé de plusieurs personnes bénévoles :

- des personnes en situation de handicap
- des familles concernées par le handicap (aidants familiaux)
- des professionnels

Ce groupe est animé par Camille.

Camille est la personne qui coordonne le projet d'habitat inclusif à l'Esperluette.

Elle organise les réunions : l'ordre du jour, les invitations, la réservation de la salle, l'animation, le compte-rendu...

Elle donne toutes les informations sur les avancées du projet.

Voici les thèmes qui ont été abordés pendant les réunions :

- Définition des objectifs et critères d'admission pour les habitants d'Envol'Toit
- Réflexion autour de la veille de nuit et des colocations (mixtes : personnes avec et sans handicap)
- Échanges autour du Projet de Vie Sociale et Partagée
- Echanges autour du profil de l'animateur de vie sociale et partagée recherché
- Travail autour d'une communication en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)
- Cuisines PMR :
  - Finalisation des plans des 4 cuisines PMR
  - Evaluation du prix des adaptation des cuisines
  - Recherche de financements



Nous avons organisé une réunion plénière le 2 novembre.  
Une réunion plénière fait le point sur tous les thèmes qui ont été abordés dans les différentes réunions.

## B. Construction du projet



### Suivi des travaux :

Participations aux réunions de « Copil » du constructeur (Altarea COGEDIM) avec le bailleur social (Patrimoine) et Habitat et Humanisme.

Ces Copil ont eu lieu 1 fois tous les 2 mois.

Ces réunions ont pour objectif de faire le point sur l'avancée des travaux.

C'est aussi l'occasion de vérifier que les travaux correspondent aux adaptations demandées par l'Esperluette.

### Réunions de travail tripartites :

Tripartites veut dire que ça concerne 3 partenaires.  
Ces réunions regroupent les associations qui seront présentes dans la résidence l'Envol : l'Esperluette, Habitat et Humanisme et l'Amandier.

Ces réunions ont lieu 1 à 2 fois par mois.  
L'objectif de ces réunions est d'avancer sur les différents points relatifs à la vie de la Résidence.

### Communication :

5 réunions de présentation du projet ouvertes à toute personne intéressée par Envol'Toit :

- 5 juillet 2022
- 19 septembre 2022

Il y avait environ 50 personnes à chaque réunion !



3 réunions de présentation globale du projet Envol :

- 4 octobre 2022
- 8 novembre 2022
- 8 décembre 2022



Ces 3 réunions étaient organisées et animées par Ostalada.





Nous avons également créé des supports de communication en vue de l'ouverture :

- Flyer Envol'Toit
- Flyer Envol en collaboration avec Patrimoine, L'Amandier et Habitat et Humanisme

#### Autres points autour de la construction du projet :

- Mise en place de rencontres colocation (voir paragraphe Rencontres Colocation).
- Élaboration du dossier de candidature en FALC.
- Mise en place de la commission d'attribution des logements : étude de dossiers des candidats.
- Recherche de nouveaux partenariats, d'intervenants pour répondre aux besoins des futurs habitants : augmentation du champ des possibles proposés aux personnes dans le cadre de la compensation du handicap.
- Recherche de financements pour l'ensemble du projet (financement des salaires et des différentes actions).
- Participation au projet de l'aménageur sur l'adaptation des lieux publics du nouveau quartier à tous les types de fragilités.
- Travail sur la signalétique : au sein de la résidence et sur le quartier avec l'aménageur.
- Adaptation des ateliers participatifs TABITOU en fonction des retours des participants et de l'évolution de leur réflexion sur la vie autonome.

## C. Sensibilisation et information

9 février 2022 : présentation du projet au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

10 février 2022 : présentation du projet Envol'Toit au FAS Boue

21 mai 2022 : sensibilisation du quartier Jolimont (proximité directe de la résidence l'Envol) via une journée d'animation proposée la Chouette Coop

29 août 2022 : présentation du projet Envol'Toit à la fondation Eqwal

26 septembre 2022 : réunion d'information sur le quartier Guillaumet organisée par COGEDIM



1 octobre 2022 : atelier livre humain pour raconter l'histoire du projet Envol'Toit sur le quartier Guillaumet

14 octobre 2022 : présentation du projet Envol'Toit à des étudiantes en communication et en journalisme (ISCPA).



15 octobre 2022 : organisation d'un forum sur l'habitat inclusif dans le cadre du festival "Villes pour tous".

Présence sur le forum d'autres porteurs de projets :

- HIP HOPE
- Simon de Cyrène
- Adom Easy'L

Tout au long de l'année :

Travail sur la signalétique de la résidence et du quartier  
 Production d'une fiche outils pour faciliter les déplacements des futurs habitants pendant la période de travaux du quartier.  
 Mise en lien avec des partenaires pour prise en compte du maximum de besoins.  
 Fiche rédigée en FALC.



## D. Participation à des réseaux

Participation à l'**Observatoire de l'Habitat Inclusif** :

- 17 janvier 2022
- 1 avril 2022
- 31 mai 2022
- 4 juillet 2022
- 8 septembre 2022
- 3 octobre 2022
- 8 novembre 2022

Travail sur :

- l'évolution de l'habitat inclusif
- la pérennisation et développement de l'habitat inclusif
- 1 fiche projet autour de la participation des habitants au projet de vie sociale et partagée

Participation au réseau de la **Fondation de France** sur les habitats partagés et solidaires :  
journée du 28 octobre 2022 portant sur :

- des échanges de pratiques :  
=> Mixité du public : Comment assurer de la mixité au sein du projet, à l'échelle de l'habitat et du territoire ? Quelles ont été vos réussites et vos difficultés ?  
=> Engagement des habitants et temporalité du projet : Comment assurer l'engagement des futurs habitants avant l'emménagement ?
- une discussion autour des indicateurs de l'évaluation

Participation au **réseau HAPA** (habitat partagé et accompagné) et à la rencontre territoriale de l'habitat partagé à Agen le 10 mars 2022.

## E. Perspectives 2023

- Recrutement des animatrices de vie sociale et partagée (janvier 2023).
- Identification des futurs habitants (mars-avril 2023).
- Suivi et actualisation de la liste d'attente (à partir de mars-avril 2023).
- Accompagnement individuel et collectif des futurs habitants dans la recherche de solutions pour mener à bien leurs projets de vie (à partir de mars 2023).
- Mise en place de rencontres avant l'emménagement des habitants (avril-mai 2023).
- Mise en place d'un groupe de travail pour co-construire avec les habitants le projet de vie sociale et partagée au sein de l'îlot (à partir d'avril 2023).
- Formalisation des partenariats et collaborations liés au fonctionnement effectif (avant juin 2023).
- Emménagement des futurs habitants (juin 2023).
- Mise en place de la gouvernance fonctionnelle : formalisation d'un comité de pilotage partenarial, finalisation des conventionnements, mise en place des modalités de gestion financières et administratives effectives.
- Travail d'évaluation du projet et de modélisation (retour d'expérience sous forme pratique).